



Enfant mineur et succession de son père.

Par **Sam2308**, le **09/09/2018** à **23:39**

Bonjour,

Le père de mon fils, lequel a 8 ans, est décédé d'un accident de moto. Je souhaiterais savoir comment va se passer la succession. Nous n'avons jamais été mariés, mon fils est le seul enfants de son père. Il n'avait ni biens immobiliers ni crédits, etc. mais avais des voitures, motos etc.

Si quelqu'un peut m'éclairer ?

Merci beaucoup à vous.

Par **Tisuisse**, le **10/09/2018** à **08:12**

Le mieux est de voir un notaire parce que votre fils est mineur.